

JENNIGES (*Jean-Mathieu*), Magistrat et Avocat (Verviers, 18.4.1873 - Stembert, 14.2.1951). Fils de Jean et de Fedder, Marie-Jeanne ; époux de Kastert, Bertha.

Quand Verviers, ban excentrique du marquisat de Franchimont, fut touchée, dès l'Ancien Régime, par la révolution industrielle, pour devenir la vingt-troisième bonne ville de la Principauté de Liège, elle recruta une bonne partie de ses nouveaux habitants au-delà de la toute proche frontière linguistique germanique. Au XIX^e siècle, le mouvement n'avait pas cessé. Dans le quartier des Préjavis, proche des usines textiles de la rue du Limbourg, bientôt surnommé «la petite Prusse», grandit, dans une famille de cinq enfants, Jean-Mathieu Jenniges, fils d'un forgeron né à Elsenborn, mais dont le berceau familial se situe à Udenbreth, et d'une mère native d'Aix-La-Chapelle. Cette population d'origine rurale du «pays sans frontière», issue de petites principautés, souvent ecclésiastiques, arbitrairement divisées et regroupées par le Congrès de Vienne, détestait l'esprit prussien centralisateur et militariste ; nombre de jeunes gens réfractaires s'y étaient coupés de leur patrie. C'était le cas du père de Jean-Mathieu. A cette époque, à l'abri de la contamination par le virus linguistique, il était possible, dans maints cantons de la province de Liège, d'entamer ses études primaires en allemand ou en néerlandais pour en sortir, six ans plus tard, parfait bilingue. C'est ce que fit le jeune Jean-Mathieu, à l'école primaire Saint-Lambert tenue par des frères des écoles chrétiennes allemandes chassés par le «Kulturkampf». Placé en apprentissage, trop turbulent, il fut renvoyé, et ses parents durent se résigner au lourd sacrifice financier de le confier aux pères jésuites du collège Saint-François-Xavier où il fit brillamment ses humanités gréco-latines. Sorti en 1891, il n'était pas question pour lui de s'inscrire à l'université, d'autant que le benjamin de la famille était, à son tour, parvenu à l'âge d'entrer au collège. Pendant quelques années, il travailla à Saint-François-Xavier et y enseigna le latin après avoir réussi deux candidatures au jury central. Poussé par son père, il opta pour la nationalité belge et tira un bon numéro. La chance ne le quittait pas, il tomba sur une annonce de journal : la famille Melen cherchait un précepteur pour son fils aveugle, désireux de suivre les études de droit à l'Université de Liège. Jean-Mathieu Jenniges fut agréé, s'inscrivit avec son compagnon ; ils répétèrent leurs cours ensemble et sortirent, tous deux, en 1899, avec la plus grande distinction, amis pour la vie.

Disciple de G. Kurth, il avait adhéré au «Deutscher sprach Verein» fondé par le grand historien, l'étudiant s'était enflammé pour la démocratie chrétienne. Fêté par l'Union démocratique de Verviers pour son succès universitaire, à peine inscrit au barreau de sa ville natale, il se lance, aux côtés de l'abbé Pottier et de son confrère Maquinay, au sein de la démocratie chrétienne, dans la campagne pour les élections communales d'octobre.

Son esprit d'aventure, sa situation financière précaire, sans doute aussi la propagande menée auprès de ses étudiants par son ancien professeur G. Galopin, l'incitent à contracter un engagement pour l'Etat indépendant du Congo.

Il s'embarque à Anvers le 16 mai 1900, comme substitut suppléant près le tribunal de 1^{re} instance du Bas-Congo, pour être désigné, le 2 juillet, au tribunal territorial de Léopoldville et, le 27 février 1901, à celui de Matadi. Son terme s'achève le 23 juillet 1902.

Jean-Mathieu Jenniges répond à un certain schéma du magistrat des débuts du Congo : le jeune homme pauvre mais méritant, animé d'idées sociales généreuses. Caricature, certes, malgré la fréquence de ce type, mais il n'en reste pas moins que la composition de cette magistrature, dont le rôle politique fut considérable, différait essentiellement par son recrutement

de la magistrature métropolitaine : le tiers de ses éléments, sous l'Etat indépendant, n'était pas belge, et la rareté des candidatures excluait ce mélange subtil de népotisme et d'allégeance envers les pouvoirs politiques locaux, fruit, *nolens volens*, de notre système légal des nominations et promotions dans la magistrature. Nous avons une appréciation de ce premier terme de J.-M. Jenniges dans un article du journal *Le Peuple* du 26 juillet 1902 : «Il est peu probable que M. Jenniges revienne au Congo, son caractère indépendant n'étant pas assez souple pour se plier aux services que l'Etat exige parfois de ses magistrats».

Le même journal relève que, pendant son séjour au Bas-Congo, le jeune substitut s'est adonné à l'étude des dialectes locaux et qu'il serait souhaitable que l'Etat publie ses travaux. Toujours est-il qu'il donne des causeries sur des sujets congolais dans ces cercles de culture populaire si fréquents à l'époque. L'une d'elles, largement rapportée par le journal *L'Information* du 1^{er} septembre, est particulièrement intéressante, car elle révèle les qualités de linguiste et d'ethnologue du conférencier qui aurait pu être, s'il s'était spécialisé, un des grands pionniers de la Belgique en ces matières.

Il profite de son congé pour se fiancer avec sa cousine Bertha Kastert.

La mémoire familiale a retenu une entrevue que lui aurait accordée le prince Albert.

Malgré les prévisions pessimistes du *Peuple*, le «bon juge», selon l'expression du journal, est nommé magistrat par décret du 10 novembre 1902 et s'embarque le 13 du même mois pour le Katanga où il est désigné en qualité de substitut du Procureur d'Etat près le tribunal territorial et le conseil de guerre du secteur du Luapula le 10 décembre. Il terminera son terme le 26 juin 1905.

Il y relayait M. Rutten. Le magistrat, sous la dépendance théorique du Procureur d'Etat de Boma, auquel il était relié par un fil que la longueur rendait fort lâche, s'y trouvait alors fort isolé en face d'une administration autonome dépendant directement de la direction du Comité spécial du Katanga de Bruxelles.

Parmi les agents d'exécution, il s'en trouvait qui, pour une raison ou une autre, avaient été écartés des cadres du nord de l'Etat. Le polémiste anti-congolais Campbell écrit de lui : «Judge Jenniges, who, I am happy to say, is opposed to the concessionaire system, and I believe doing his best to suppress the long existent abuses in poor oppressed Katanga». Ici encore, cette impression favorable des milieux anti-léopoldiens ne nuit pas à sa réputation auprès de ses chefs hiérarchiques, puisqu'il est noté : «Magistrat très méritant à tous égards».

Cependant, il a renoncé à une carrière africaine. Il se marie le 7 octobre 1905 et l'aînée de ses deux filles, Frieda, verra le jour en septembre 1906. A cette époque, fonder une famille européenne au Bas-Congo représentait une entreprise téméraire et une impossibilité au Katanga.

Il a repris son stage interrompu. Il annonce une série de conférences sur et contre le régime congolais, il en donne une première en août 1905 à la Société antialcoolique de Verviers, mais n'a pas encore lancé ses réserves.

La campagne anti-congolaise, menée surtout par des milieux protestants anglo-saxons, avait conduit Léopold II à mettre sur pied la célèbre commission d'enquête présidée par G. Nisco. En octobre 1905 fut publié son rapport. J.-M. Jenniges avait, jusqu'alors, rongé son frein dans l'attente du résultat des enquêtes. Peu satisfait, il se décida à lancer une bombe. Le 2 décembre, au cercle Le Foyer, devant le tout Verviers, il prononça une conférence qui, sous le titre anodin «L'organisation administrative de l'Etat indépendant», constituait une dénonciation des abus congolais. Dès le lendemain, la presse locale publiait de longs comptes rendus, bientôt relayés par les journaux bruxellois. Nous avons ainsi pu prendre connaissance d'une dizaine d'articles. Il est possible de reconstituer les dires de l'orateur, sur base de quatre reportages de première

main et d'un droit de réponse publié le 11 décembre, à peine amputé, qu'il envoya au *Petit Bleu* qui l'avait pris à partie.

Il estime le rapport de la commission «incomplet et insuffisant», met en cause son choix des contrées visitées, son inexpérience administrative qui permet de lui soumettre des archives truquées, sa méconnaissance des réalités du Haut-Congo et ses insuffisances linguistiques africaines.

Il s'étend sur le manque d'indépendance de la magistrature congolaise, son amovibilité, sa dépendance matérielle et administrative vis-à-vis des autorités exécutives. Quant aux abus eux-mêmes dont étaient victimes les Congolais, le lecteur reste sur sa faim : il dénonce les circulaires qui neutralisent les lois, les incarcérations administratives, il fait allusion aux corvées et à la récolte du caoutchouc. Il signale les atteintes à la liberté de l'engagement des travailleurs et met en cause le régime foncier de la législation. Il fait allusion aussi au problème des crimes de sang perpétrés par les roitelets indigènes. Il termine, ce qui lui vaudra l'attaque du *Petit Bleu*, par un éloge des missions catholiques injustement calomniées. Nous n'estimons pas devoir ici porter un jugement sur la pertinence des faits exposés par l'orateur, ni sur l'opportunité de son intervention dans les polémiques congolaises. Nous pouvons constater que la plupart des points soulevés resteront longtemps, même pendant la colonisation belge proprement dite, la préoccupation de la magistrature congolaise.

Il serait intéressant pour un historien de métier de se pencher sur cet incident. J.-M. Jenniges a laissé un carnet de notes sur son séjour katangais que compte publier le *Bulletin Yambo de l'Amicale des Anciens d'Afrique de Verviers*, mais amputé par l'auteur lui-même de la moitié de ses pages, narratif, sans aucun doute, ses conflits avec des membres de l'Administration. Il a, cependant, eu soin de les confier à un notaire décédé depuis. Il avait, par ailleurs, esquissé le plan d'un livre, «Le Congo tel qu'il est». La famille Jenniges s'emploie à retrouver ces documents, à coup sûr très précieux. Elle se souvient d'une correspondance détruite avec P. Costermans à propos de la répression des séqueles de la révolte des Batetela. Par son geste, J.-M. Jenniges s'était coupé de toute possibilité de reprendre une carrière dans l'Etat indépendant, mais il n'est pas dénué de signification de constater qu'il était toujours sollicité comme conférencier, et que nous lisons dans *l'Union libérale* du 6 février 1907 le compte rendu d'une causerie qu'il fit sur les langues africaines, tandis que l'Etat indépendant lui-même publia, en 1908, son «Traité de Kiluba-sanga» (44 pp. in-8°) et le Ministère des Colonies, en 1909, son «Dictionnaire français-kiluba» (192 pp.). En 1921, il co-fondait l'Amicale des Anciens d'Afrique de Verviers. Mais, inscrit au barreau en 1907, père pour la seconde fois en 1909, il s'est incrusté dans la vie verviétoise. Il reprend le combat au sein de la démocratie chrétienne, pour être candidat malheureux aux élections communales de 1911.

Il subit la guerre 14-18 à Verviers. Sa famille a retenu — elle ne fut pas la seule dans la province de Liège dont les liens avec l'Allemagne étaient nombreux — l'embarras causé par l'inconscience, ou la bonne conscience, de militaires de la parenté restés allemands, totalement étrangers à la mentalité résistante de la Belgique occupée.

En 1920, les cantons rédimés regagnaient leurs principautés d'origine. J.-M. Jenniges était devenu un ténor du barreau de Verviers, sa combativité et sa science juridique étaient réputées. Ses connaissances linguistiques aussi. Il fut amené à paraître, dans de nombreux litiges, à la barre de la Haute Commission interalliée belge d'avant-guerre, mais d'extraction des cantons dans leurs deux composantes germaniques bas-allemande et luxembourgeoise, dont la langue maternelle demeurait l'allemand — certains membres de sa famille franchiront la frontière linguistique et l'une de ses filles épousera un Allemand, attaché à

une certaine vision romantique de la grandeur de la germanité, partagée d'ailleurs par beaucoup d'excellents Belges de la région —, J.-M. Jenniges répondait au portrait-robot idéal d'un représentant des cantons rédimés. Une partie de sa clientèle en provenait d'ailleurs, et il avait pu se rendre compte des problèmes juridiques posés par l'annexion, nombreux et complexes, et pas toujours résolus dans l'équité. Aussi se présenta-t-il sur la liste catholique aux élections pour la chambre en 1925, avec un grand succès. Il fut tenu pour élu, sa photo parut au *Patriote illustré* du 26 avril ... et un recomptage des reports de voix par le calcul mystérieux de l'appareillement, lui préféra un candidat d'un autre parti.

Il déclina l'offre d'une cooptation au sénat. Le problème d'une représentation parlementaire assurée aux germanophones, toujours non résolu par la loi, même si dans les faits elle est ménagée à l'heure actuelle, était posé.

Il est évidemment dommage que J.-M. Jenniges n'ait pu être à l'époque le porte-parole de ses concitoyens de langue allemande. Toujours est-il que ce nouvel échec détourna J.-M. Jenniges de la politique active. Il conservait pourtant son indépendance d'esprit, accepta d'être le conseil de «l'Heimattreue Front» et intervint à l'occasion dans les conflits des cantons rédimés. Il fut élu bâtonnier en 1932. Il ne s'intéressait plus que de loin au Congo, mais sans animosité. De ses parents s'y rendirent, notamment son neveu par alliance René Schrouben, notre principal informateur. Sa réussite sociale lui permettait de venir discrètement en aide à son entourage, tel le jeune homme bloqué dans ses projets d'études par le manque d'argent. A l'éclatement du second conflit mondial, il était accidenté et paralysé pour le restant de ses jours. De ce fait, il n'aurait pu, comme ses autres confrères d'origine rhénane de la province de Liège, assurer la défense des patriotes devant les juridictions d'occupation. A la libération, les excès de la répression de l'incivisme l'indignèrent.

En 1949, tout ce que Verviers comptait de personnalités avait conspiré pour le fêter à l'occasion du cinquantenaire de son inscription au barreau et de sa promotion à la dignité d'Officier de l'Ordre de Léopold II. La cordialité et la sincérité des nombreux discours qui lui furent adressés, montrent le haut niveau d'estime dont il était entouré.

Il avait l'étoffe d'un pionnier de l'ethnologie africaine, il aurait pu être un haut, un grand magistrat colonial, un homme politique éloquent et documenté, il se contenta d'être un avocat talentueux de province, mais surtout un parfait honnête homme, ce qui, après tout, est le principal.

Distinctions honorifiques : Etoile de service avec deux raies ; Chevalier de l'Ordre royal du Lion ; Chevalier de l'Ordre de Léopold II.

10 janvier 1984.

J. Sohier.

Références : Interviews de membres de la famille Jenniges et de ses confrères. — Matricule des A.E. n° 100. — *Le peuple*, 26.07.02 et 04.12.05. — *L'information*, 11.10.02 et 03.12.05. — CAMPBELL, *The aborigine's friend*, p. 210. — *Le Travail*, 08.05. — *Le Jour*, 03.12.05, 10.12.49 et 05.02.51. — *Le Petit Bleu*, 12.05 et 11.12.05. — *Le Démocrate*, 12.05. — *Le Patriote*, 12.05. — *Le Soir*, 05.12.05. — Extraits de presse non identifiés, 12.05. — *L'Union Libérale*, 06.12.07. — *Le Patriote illustré*, 26.04.25. — PABSY, K., Eupen-Malmédy, pp. 354/5. — *Bull. de l'Ass. des Vét. Coloniaux*, 08.33 et 11.39. — Agence Belga, 15.02.51. — *Revue Coloniale illustrée*, 03.51. — *Mercuriale du Procureur général de Liège*, 1951. — *Yambo* n° 1, 1984.